



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni le 14 décembre 2011, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 21 décembre 2011.

Présents : T. BORDOT - H. LEROY - E. DOUCET - L. LARRIERE – J. JOAQUIM - S. LARUE - D. GENCI - JP. MILLEROT - R. DUPAIN - P. VERNIER - F. DUBOIS - C. GALLAIRE - A. SCHEIFLER - M. LAMI - J. MORLAT - JD MOUTON - N. GRANDJEAN - M. KUHN – E.DAVAL.

Absents : C. COURTOIS - C. SIMOES - MC MUNIER - R. SAIM – M. SABER – Y. AJOUAOU – M. NURDIN.

Procurations : JF AZOU à JD MOUTON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05 et débute par **les Rapports soumis à l'Assemblée.**

La première délibération concerne **l'Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2011.**

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2011 n'ayant pu être réceptionné par tous les conseillers, son approbation sera soumise à l'assemblée lors du prochain conseil municipal prévu le mercredi 25 janvier 2012.

- Délibération n° 2011-130 : Désignation d'un délégué suppléant pour le SIED 70.

Les titulaires actuels sont M. T.BORDOT, M. H.LEROY et Mme P.VERNIER, les suppléants Messieurs JP.MILLEROT, M.KUHN ET JL.BEUGNOT.

Suite à la démission de M. JL.BEUGNOT, il est demandé à l'assemblée de désigner un autre délégué suppléant.

M. Le Maire fait un appel à candidatures. Mme E.DOUCET se présente.

Le rapport est mis aux voix et Mme DOUCET est élue à l'unanimité (dont une procuration).

M. Le Maire déclare que sept délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour et sont les suivantes.

-Délibération n° 2011-131 : Demande d'Attribution d'une subvention pour l'association ELA.

Cette demande de subvention fait suite à l'opération "Mets tes Baskets pour ELA" organisée par une professeur des écoles de l'Ecole du Centre, Mme BECKING, qui s'est tenue le 17 octobre dernier au stade municipal et a permis de récolter des fonds pour cette association.

M. Le Maire souhaite que la commune apporte également sa contribution.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association ELA.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont une procuration).

- Délibération n° 2011-132: Signature d'un avenant à la convention avec le Syndicat d'Initiative Lupéen.

En raison du départ en retraite de Mme MAUGIERE en fin d'année 2011, il s'agit de réorganiser le temps de travail d'un agent communal, Mme CHAPPUIS, dont les activités se répartissent entre la Commune, la Communauté de Communes et le Syndicat d'initiative.

Le temps de travail annuel de Mme Chappuis passerait ainsi de 96 heures à 128 heures pour le Syndicat d'initiative dans le cadre d'une mise à disposition.

M. Le Maire explique qu'il s'agit de régulariser une situation administrative en date de 2002.

Mme GALLAIRE demande si les contraintes médicales de Mme Chappuis ne seront pas incompatibles avec certaines tâches.

M. Le Maire répond que la médecine du travail l'a déclarée apte à exercer ses fonctions d'agent d'entretien.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser M. Le Maire à signer le nouvel avenant à la convention du 28 janvier 2002 avec le Syndicat d'Initiative Lupéen.

Le rapport est mis aux voix. Contre : 0 Absentions : 1 (C. GALLAIRE)

Le rapport est adopté à la majorité (dont une procuration).

- Délibération n° 2011-133: Signature d'une convention avec le Syndicat d'Assainissement.

Il s'agit de mettre à disposition M. VERPILLET, adjoint technique 1^{ère} classe des Services Techniques, au Syndicat d'Assainissement.

M. VERPILLET va consacrer la moitié de son temps de travail à la gestion de la station d'épuration, afin de palier à l'arrêt pour longue maladie de l'agent actuellement en poste, M. AUBRY (perspective de reprise en mi-temps thérapeutique début 2012).

Afin d'assurer un suivi en binôme du fonctionnement de la station, il pourrait être envisagé de recruter un personnel complémentaire à mi-temps à durée déterminée.

A terme, il y aurait un agent à temps complet financé par le Syndicat d'Assainissement et un agent communal à mi-temps mis à disposition.

M. DAVAL demande si M. VERPILLET a reçu une formation en ce sens.

M. Le Maire répond que le choix s'est porté sur M. VERPILLET car il dispose déjà de connaissances techniques certaines dans le domaine électrique. Il a suivi dans un premier temps une formation par le service d'accompagnement d'assainissement des communes du CG70 (SATESE).

A terme, la formation de l'agent sera complétée. M. Le Maire ajoute que les membres du Syndicat d'Assainissement ne souhaitent pas faire appel à une délégation de service public, c'est la raison pour laquelle cette solution interne a été proposée.

D'autre part, le Syndicat Intercommunal a décidé dernièrement d'engager une étude de faisabilité sur la rénovation de la station d'épuration, suivant un cahier des charges bien précis, en vue de travaux qui pourraient être actés d'ici fin 2012.

M. DAVAL demande si une estimation financière a été réalisée.

M. Le Maire répond que la réponse sera déterminée par l'expertise en cours (analyse des rejets, impact environnemental, génie civil, traitement des nitrates, etc). D'après les spécialistes consultés, il s'agirait de travaux de rénovation et non pas d'une reconstruction, compte-tenu de la capacité de traitement suffisante de la station (prévue pour 6000 habitants avec actuellement un bassin de 5000) et au regard de la stabilisation de la population concernée. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle charge, puisque le Syndicat d'Assainissement remboursera à la commune le montant de la rémunération versée à l'agent mis à disposition.

M. DAVAL demande si M. VERPILLET assurera toujours ses fonctions aux Services Techniques.

M. Le Maire répond par l'affirmative. Il explique que la masse salariale des Services Techniques ne peut pas être augmentée au regard des contraintes budgétaires. Les contrats aidés en période estivale permettent du reste de répondre à la demande croissante de travaux quotidiens et d'apporter la main d'œuvre complémentaire et dans un même temps de rendre service à une certaine catégorie de population.

M. JOAQUIM indique qu'il s'agit d'une organisation spécifique puisque certains travaux nécessitent des compétences plus techniques.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le 1^{er} adjoint, M.H.LEROY, à signer une convention de mise à disposition avec le Syndicat d'Assainissement.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont une procuration).

- Délibération n° 2011-134: Validation de l'étude de faisabilité de la chaufferie bois.

Suite à la présentation lors du dernier conseil municipal, du projet de chaufferie bois par le bureau d'étude ENERGICO, il s'agit aujourd'hui de valider cette étude, en vue de poursuivre la réflexion sur ce projet, avant de passer à une phase opérationnelle et d'informer le CG70 et l'ADEME de la suite à donner.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont une procuration).

- Délibération n° 2011-135: Suspension provisoire des frais de location des garages rue Général Prévost.

En raison des travaux d'aménagement du futur sens giratoire, les garages rue Général Prévost sont difficiles d'accès pour les locataires.

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à suspendre les frais de location pendant la durée des travaux.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont une procuration).

-Délibération n° 2011-136: Renouvellement de l'adhésion à l'association «Boule de Poils» de Dampvalley-les-Colombes.

Régulièrement, des chiens errants sur le territoire communal dont le propriétaire n'a pas été retrouvé sont conduits au chenil de Dampvalley-les-Colombes. L'adhésion à l'association est obligatoire afin de pouvoir bénéficier du service d'accueil des animaux.

L'adhésion nécessite le versement d'une cotisation annuelle, correspondant à 1 € par habitant.

M. Le Maire explique que ce refuge est très sollicité et qu'il n'est pas certain que cette demande soit acceptée. Un projet de chenil à Saint Germain, sur le Pays des Vosges Saônoises pourrait voir le jour. La même tarification serait appliquée. Il ajoute qu'il n'existe pas d'autre solution pour le moment.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle à l'association Boule de Poils.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont une procuration).

- Délibération n° 2011-137: Demande de remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux.

Il s'agit de compléter une délibération prise lors du conseil municipal du 31 mars 2010, concernant le remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux. Dans le cadre de leurs fonctions municipales, les conseillers municipaux seront remboursés de leurs frais de déplacement kilométriques, (voiture), ainsi que des frais de transport en commun (train).

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité (dont une procuration).

Débat d'Orientation Budgétaire 2012.

Comme tous les ans, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat n'est pas soumis au vote du conseil municipal, il s'agit d'un point sur les finances communales avant l'élaboration du budget, qui permet d'avoir une vue d'ensemble du contexte financier de la commune.

Présentation du Budget Principal de la Commune au 30/11/2011 (voir Annexe 1).

Les différentes sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées (dépenses et recettes) avec comparatif sur 2010 et 2009.

M. Le Maire déclare que malgré les efforts en matière d'économie d'énergie, les postes de dépenses en la matière (électricité, carburants, combustibles fossiles) seront augmentés. Il estime qu'il va falloir trouver des solutions adaptées.

*M. DAVAL demande s'il est possible de **limiter l'éclairage public** (un lampadaire sur deux par exemple).*

M. Le Maire répond par l'affirmative et ajoute qu'un audit sur l'éclairage public est envisagé. Cependant, les communes ont des obligations en matière de sécurité qu'il est nécessaire de prendre en compte.

M. DAVAL suggère l'installation générale d'ampoules à basse consommation.

M. Le Maire en convient et indique que cette solution sera appliquée progressivement, afin de ne pas engendrer un coût ponctuel trop important.

M. JOAQUIM fait remarquer qu'à l'inverse, la commune reçoit des demandes localisées d'éclairages supplémentaires. La population se sent plus en sécurité quand leur rue est éclairée.

*M. MILLEROT estime que la commune pourrait faire des économies en matière de **frais téléphoniques**, notamment en passant par la voie d'internet, au regard du budget actuel (environ 15 000 €)*

M. Le Maire acquiesce et explique qu'une demande d'étude en ce sens a été formulée en parallèle auprès des entreprises sollicitées pour la vidéo-protection. Le système d'abonnement téléphonique de la commune serait modifié et appliqué à tous les postes (mairie, écoles, téléphones mobiles...), ce qui permettrait à la fois de réduire ces frais de fonctionnement et d'amortir les frais d'installation de la fibre optique de la vidéo-protection.

Charges de Personnel : 1 123 923 € en 2011 contre 1 120 190 € en 2010

M. Le Maire déclare que les charges en matière de personnel sont maîtrisées malgré l'augmentation des indices de salaires, primes et contrats aidés. Les départs en retraite à venir ne seront pas remplacés.

Charges Financières : 86 654 € en 2011 contre 105 483 € en 2010.

M. Le Maire explique que les charges financières diminuent en raison du vieillissement des emprunts. La commune rembourse plus de capital que d'intérêts.

Pertes de Changes : 9 175 € en 2011 contre 2 674 € en 2010.

M. Le Maire explique qu'il s'agit de trois emprunts contractés en 2001-2002 indexés sur le Franc Suisse (Dexia). La fluctuation défavorable de cette monnaie amène à constater une perte de 9 175 €. Il ajoute que cette perte est minime en comparaison de celles d'autres communes.

Ces emprunts sont contractés pour une durée de 15 à 20 ans, pour un montant d'environ 300 000 €, à un taux de 4.5%. Les pertes seront provisionnées en trésorerie à compter de 2012.

M. KUHN demande s'il est possible de renégocier le contrat initial.

M. Le Maire répond par la négative car le coût pour la Commune serait trop important.

Dépenses de Fonctionnement.

M. Le Maire explique que les dépenses sont maîtrisées et sont inférieures à la moyenne nationale.

Excédent de Fonctionnement Reporté : 493 917.95 € en 2010.

M. Le Maire indique que cet excédent correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. L'objectif est de maintenir cet excédent à 500 000 € environ.

Atténuations des charges : 81 407 € contre 72 461 € en 2010.

En augmentation : Il s'agit de remboursements des organismes de personnel, comme par exemple le Centre de Gestion (décharges syndicales), le syndicat du collège (mis à disposition d'agent pour l'entretien du Collège) ou le Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Produits des Services : 238 840 € en 2011 contre 67 764 € en 2010.

En augmentation : Ces recettes sont composées des ventes de coupes de bois, des affouages, concessions au cimetière, redevances funéraires, droit de stationnement voie publique (marché hebdomadaire), redevance à caractère sportif...

Impôts et Taxes : 1 254 131 € en 2011 contre 1 256 985 € en 2010.

Les recettes fiscales seront quasi équivalentes à celles de l'année précédentes. Il ne devrait pas y avoir de modification, même s'il est difficile de faire des prévisions en la matière.

Dotations et Participations : 731 938 € en 2011 contre 667 911 € en 2010.

En augmentation : Les subventions d'Etat, dont celles de la CAF, en font notamment partie.

Ratios Fonctionnement Recettes (CA 2010) :

| Taux | Taux voté | Taux moyen de la strate |
|------------------------------------|------------------|--------------------------------|
| Taxe d'habitation (y compris THLV) | 12,38 % | 13,49 % |
| Foncier bâti | 19,35 % | 19,07 % |
| Foncier non bâti | 42,25 % | 52,11 % |

Ces recettes correspondent aux impôts locaux (taxe foncière, d'habitation et d'habitation non bâtie).

La fiscalité appliquée est inférieure à la moyenne de la strate.

La commune dispose en théorie d'une marge de manœuvre mais peu envisageable au regard du contexte social défavorisé et de la capacité des Lupéens.

M. Le Maire explique que les recettes en matière de fiscalité sont correctes par rapport aux attentes budgétaires et précise que les marges de manœuvre sont réduites en matière de progression des recettes.

Section Investissement :

Besoins en Financement 128 000 € en 2010 contre 14 000 € en 2009.

Recettes : 488 336 € en 2011 et 432 161 € en 2010.

Dépenses : 503 282 € en 2011 et 459 369 € en 2010.

La progression des recettes permet d'arriver à un budget équilibré.

Emprunts : 190 017 € en 2011 contre 160 154 € en 2010.

En augmentation en raison du vieillissement des emprunts.
Capital restant dû en novembre 2011 : 2 735 716 € (contre 3 967 668 € en 2006).

*M. Le Maire souligne le **désendettement important de la commune qui se poursuit**. En matière de dettes, la commune se situe désormais en dessous de la moyenne de la strate, ce qui correspond à un endettement normal.*

*Au regard du budget général de la commune, M. le Maire déclare que l'objectif est **de poursuivre la maîtrise des frais de fonctionnement**. La situation étant rétablie, il faut concrètement penser à l'avenir et dégager des marges suffisantes afin de pouvoir investir davantage.*

M. KUHN fait remarquer que certains habitants seraient prêts à payer plus d'impôts afin de contribuer à l'amélioration des services et des infrastructures de leur ville.

M. Le Maire en convient mais indique que l'augmentation des impôts a déjà été significative ces dernières années, ce qui a permis de revenir à une situation équilibrée aujourd'hui.

*Il estime qu'une augmentation du volume de population apporterait des **recettes fiscales supplémentaires** et permettrait de réaliser davantage d'investissements. L'embellissement de la ville, les animations, les travaux réalisés, les services nouveaux et d'une manière générale **la dynamique de développement de la ville**, sont les éléments qui vont rendre la commune plus attractive en vue d'attirer de nouveaux habitants.*

*En ce sens, **la fiscalité ne sera pas modifiée**, les marges dégagées par le budget permettant de réaliser des investissements. M. Le Maire fait remarquer que la perception de l'image de Saint-Loup commence à changer positivement.*

Mme SCHEIFLER confirme puisque lors des derniers spectacles, on dénombreait beaucoup plus de personnes de l'extérieur.

*M. Le Maire ajoute que **l'attractivité économique** reste un point déterminant à travailler (filière bois). Il faut créer les conditions favorables pour accueillir de nouvelles entreprises.*

Présentation du Budget Annexe de l'Eau au 30/11/2011

Section Investissement Dépenses : 41 128 € en 2011 contre 3 241 € en 2010.

Cette différence s'explique par les frais engagés pour la protection des puits de captage (étude hydrologique, dossier d'enquête publique et achat de terrains) ainsi que par l'acquisition de matériel (vannes de sectionnement et outillage) et d'un camion.

Une subvention de l'Agence de l'Eau a été perçue pour l'installation des vannes de sectionnement, pour un montant de 11 589 € (ressource d'investissement).

Présentation du Budget Annexe de l'Assainissement au 30/11/2011

Les recettes n'étant pas suffisantes pour le fonctionnement courant de la station d'épuration, il y a un besoin de rééquilibrage du budget d'où la nécessité d'ajuster les tarifs en 2012.

Présentation du Budget Principal 2012 du Lotissement Champs La Chèvre (voir Annexe 4 et 5).

Sur 12 parcelles au total, deux ont été vendues en 2011 (n° 7 et 11). Il reste deux parcelles à commercialiser (n° 9 et 12) d'environ 2 000 m².

Par rapport à l'historique, ce budget a été financé par les avances du budget général de la commune au budget annexe et ce afin de pouvoir acquérir les terrains et réaliser les travaux nécessaires à la viabilisation des terrains (réseaux, voirie..). Cette avance correspond à trois versements de 30 000 € environ, qui doivent donc être remboursés une fois les parcelles vendues. Cette procédure permet de ne pas avoir recours à l'emprunt extérieur.

Dans l'hypothèse où les deux parcelles restantes seraient vendues en 2012, pour un montant estimé à 29 723 €, il y aurait une perte de 22 088 € qui devra être prise en charge par le budget général.

M. Le Maire déclare que le prix de vente a été sous-estimé afin de créer un prix d'appel (19 € le m²), ce qui n'était volontairement pas réaliste par rapport au marché. Il était certain qu'il y aurait une perte. Néanmoins aujourd'hui, la majorité des parcelles ont été vendues et il est fort possible que ce déficit soit comblé par la recette fiscale.

M. Le Maire demande s'il y a des questions diverses et lève la séance.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

